

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉES DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE EN AMÉNAGEMENT

Avis public est donné par madame Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté lors de la séance ordinaire du 18 mars 2025, un projet d'énoncé de vision stratégique.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC de La Nouvelle-Beauce convie la population à cinq assemblées publiques sur le projet d'énoncé, lesquelles ont été fixées lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 18 mars 2025 :

- **Le 6 mai 2025, à 19 heures**, aux bureaux de la MRC de La Nouvelle-Beauce, salle du conseil (280, boulevard Vachon Nord, Sainte-Marie G6E 0H2);
- **Le 13 mai 2025, à 19 heures**, à Saint-Isidore, salle du conseil (128, route Coulombe, Saint-Isidore G0S 2S0);
- **Le 21 mai 2025, à 19 heures**, à Saint-Lambert-de-Lauzon, salle de la caserne – entrée arrière (1222, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon G0S 2W0);
- **Le 27 mai 2025, à 19 heures**, à Sainte-Hénédine, au centre municipal (1299, route Sainte-Thérèse, Sainte-Hénédine G0S 2R0);
- **Le 2 juin 2025, à 19 heures**, à Sainte-Marguerite, salle municipale (235, rue Saint-Jacques, Sainte-Marguerite G0S 2X0).

Mise en contexte :

Afin de favoriser l'exercice cohérent de ses compétences en vertu de toute loi, une MRC est tenue de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire (*LAU*, art. 2.3.).

Le dernier énoncé de vision stratégique de La Nouvelle-Beauce couvrait la période 2010-2025. Alors qu'il est arrivé à échéance, la révision prochaine du Schéma d'aménagement et de développement impose une réflexion préalable sur l'avenir du territoire. Il est également essentiel d'anticiper les enjeux de développement des 15 prochaines années, en tenant compte des récentes modifications du cadre législatif et de l'évolution des pratiques en aménagement.

Pour arriver à un énoncé de vision stratégique, le conseil de la MRC doit d'abord adopter un projet d'énoncé de vision stratégique, ce qui a été fait le 18 mars 2025. Ensuite, la MRC doit consulter la population afin d'ultimement adopter l'énoncé de vision stratégique.

Résumé :

La construction et l'organisation de la vision stratégique pour La Nouvelle-Beauce reposent sur une vision transversale des enjeux et des objectifs que la MRC souhaite porter. La vision stratégique donne sens à la notion de développement durable en traitant à la fois des sujets sociaux, économiques, culturels, environnementaux, d'aménagements du territoire et de mobilités. Elle assure la cohérence des actions et plans d'action de l'ensemble des documents de planification relatifs au développement et à l'aménagement du territoire.

La vision stratégique vise à prendre en considération l'interdépendance des documents de planification relatifs au développement et à l'aménagement du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce et les corrélations qui en résultent.

La vision stratégique pour la MRC de La Nouvelle-Beauce peut ainsi être illustrée par cette toile de connexions entre les documents de planification, aussi variés qu'interdépendants.

Les éléments compris dans la vision stratégique de la MRC visent à renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance au territoire. Portés par l'ensemble des parties prenantes, ils dessinent une trajectoire où le développement culturel, social, économique et environnemental du territoire de la MRC s'inscrit dans une vision de devenir une municipalité durable. L'équilibre entre solidarité, mobilisation, innovation et adaptation aux défis modernes semble être la clé de cette trajectoire.



Consulter :

Une copie du projet d'énoncé de vision stratégique peut être consultée au bureau de la MRC sis au 280, boulevard Vachon Nord, à Sainte-Marie G6E 0H2, et dans tous les bureaux des municipalités membres de la MRC de La Nouvelle-Beauce ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.nouvellebeauce.com/>

Donné à Sainte-Marie, le 19 mars 2025.

Nancy Labbé

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BEAUCE-NORD
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Eva Ketelsen, résidant à
Sainte-Hénédine, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que
j'ai publié l'avis ci-annexé, selon les modalités de publication de la municipalité, le
14 avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour de
avril 2025.

Eva KLL
Directeur (ice) général (e) et Secrétaire adjointe
greffier (ère)-trésorier (ère)